

Curieux détails sur la foire de Beaucaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 40

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» recrutement et de l'inspection sanitaire et par
» moins de facilité pour les dispenses. »

Or, à moins de tordre les textes ou de jouer sur les mots, il m'est impossible de ne pas trouver malheureuse la loi du 1^{er} juillet, qui libère d'un trait de plume quelques milliers de soldats aptes au service.

Le triomphe d'une nécessité économique sur des principes chers à tout un peuple, ne peut avoir pour résultat qu'un affaiblissement du sentiment patriotique.

Non que j'en voie la preuve dans le fait que ceux que visait la loi ont opté en masse pour la taxe. Loin de là. La Confédération leur tendait de la main droite une escarcelle vide et de la gauche un fusil. Ils ont choisi l'escarcelle et fait ainsi l'acte de patriotisme qu'attendaient d'eux nos législateurs fédéraux.

Mais à ces derniers le devoir de faire respecter la Constitution par les citoyens, et d'empêcher que nul ne considère les bases de nos institutions libérales comme de simples phrases à effet.

Thermes de Lessus, 28 septembre 1876.

L. C.

Le jeu et les cartes.

(2^{me} ARTICLE)

A notre époque, on n'est plus réduit à jouer avec un carreau de verre. Grâce à nos magnifiques institutions, à notre philanthropie, à nos merveilleuses découvertes, nous avons perfectionné tout cela et nous avons inventé les jeux de Bourse. Il ne rentre pas dans notre plan de décrire ce genre de divertissement sur lequel d'ailleurs nos lecteurs ne sont pas sans avoir quelques notions, mais nous voulons faire remarquer en passant que si l'on traque les grecs, si on pousse de grands cris contre les maisons de jeux, si on punit les gens qui tiennent les tripots, si on entasse décrets sur ordonnances, lois sur réglemens contre le jeu et les cartes, par contre on trouve tout naturel qu'un Robert Macaire quelconque vous escamote non votre montre, mais votre argent, non avec des cartes biseautées, mais avec les actions de la grande Société internationale des mines de beurre de cacao ou avec les obligations du chemin de fer d'Ecublens-Dessus à Fouillaupot-Dessous ! Ce qui même est fort récréatif pour les gens amateurs d'une douce gaieté, c'est que les susdits gouvernements, si roides à l'endroit des établissements de Baden, de Frascati, en France, en Suisse, en Allemagne, en Amérique, etc..., s'empressent partout d'élever... avec la monnaie de leurs contribuables, bien entendu !... de ces petits temples sur le fronton desquels on pourrait inscrire, suivant le conseil d'un homme d'esprit : « Aux innocents les mains vides. »

Mais revenons aux cartes, bien que nous n'en soyons pas fort loin. N'a-t-on pas une profonde admiration pour les chevaliers de la *prime*, du *report*, de *fin courant*, comme jadis on considérait mes-

sieurs les manieurs de la dame de pique ? Lisez Mme de Sévigné, les mémoires de St-Simon, du marquis de Sourches et vous serez édifiés sur les chevaliers de Grammont, sur les Dangeau, les Langlié que Louis XIV, l'inventeur de la révocation de l'édit de Nantes, admit à sa table. Le jeu triomphe, le présent est hideux, l'avenir est menaçant. Ça ne fait rien. On joue avec rage, sans bornes, sans pudeur. Ici une marquise perd en une nuit 500,000 francs (cinquante mille pistoles !), ailleurs c'est la princesse d'Harcourt qui vole ouvertement ; là c'est le duc d'Antin, qui avoue avoir gagné aux cartes sept cent mille livres ; plus loin, nous voyons M. de Richelieu vendre cinq cent mille livres sa charge de chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, pour payer ses dettes de jeu et c'est le susdit Dangeau qui la lui achète avec ses gains au reversi et à l'ombre ; puis, voici M. de Turenne qui, au siège de Turin, perd en une soirée, quinze chevaux de selle et pour compléter cet édifiant tableau, voici ce que dit dans ses mémoires le père de Mme de Maintenon : « Mon fils Constant perdit vingt fois plus qu'il n'avait vaillant, de sorte que, se trouvant sans ressource, il abjura sa religion. » Voilà les turpitudes qui commencent ! Doit-on s'étonner de cette note de St-Simon :

« Au sortir du diner ordinaire, c'est-à-dire vingt-six heures après la mort de Monsieur, Mgr le duc de Bourgogne demanda au duc de Montfort, s'il voulait jouer au brelan. « Au brelan, » s'écria Montfort dans un étonnement extrême ; « vous n'y songez pas ? Monsieur est encore chaud. » — « Par donnez-moi, » reprit le prince, « j'y songe fort bien ; mais le roi ne veut point qu'on s'ennuie à Marly ; il m'a ordonné de faire jouer tout le monde — et d'en donner moi-même l'exemple. » De sorte qu'ils se mirent à faire un brelan et que le salon fut bientôt rempli de tables de jeu. »

Quel joli monde !

P.

Curieux détails sur la foire de Beaucaire.

La foire de Beaucaire est un véritable événement pour cette ville et la contrée ; elle prime toutes les autres fêtes locales. Son passé est des plus riches et doit paraître des plus honorables à notre siècle, qui estime et admire surtout le succès positif et financier. Les conditions du négoce et les voies commerciales ayant subi des modifications inévitables dans la succession des temps, la prospérité dont jouissait ce grand marché ne pouvait que décliner ; mais, en l'état des transactions actuelles, devenues presque instantanées, grâce aux chemins de fer et à l'électricité, n'est-il pas merveilleux que cette foire du moyen âge subsiste encore et n'ait pas fait plonger dans l'oubli avec les institutions ses contemporaines ?

Sa vitalité se renouvelle et s'affirme chaque année : en dépit des prédictions pessimistes, c'est un phénix qui renaît, tous les douze mois, de sa cendre, aux rayons du soleil de juillet.

Voici comment on en raconte l'origine :

En juillet 1174 il y eut cour plénière à Beaucaire tenue par la fleur de la chevalerie de ce temps-là ; les rois d'Angleterre et d'Aragon devaient s'y trouver, mais n'y vinrent pas. Quant aux gentilhommes du Midi, ils s'y trouvaient en très grand nombre, entre autre les de Flottes, les Sabran, etc.

Il s'agissait de réconcilier les comtes souverains de Toulouse et de Provence, qui guerroyaient depuis longtemps.

Parmi les seigneurs qui assistèrent à la cour plénière et aux fêtes qui en marquèrent la tenue, plusieurs se distinguèrent par de grandes libéralités. Le comte de Toulouse fit présent à Raymond d'Agoult, comte de Sault, de cent mille sols que celui-ci fit distribuer à 10,000 chevaliers. — Rembaud de Simiane fit labourer les environs du château de Beaucaire pour y semer 30,000 sols qui dûrent être déterrés le jour même par les Beaucairois. Guillaume Gros-Martel nourrit trois cents chevaliers qui le suivaient, de viandes cuites à un feu de cire. Raymond de Venoul fit brûler trente de ses chevaux. C'était un rôti tout prêt pour les mâchoires indulgentes qui mordirent dessus comme sur un bœuf de seconde qualité.

La tenue de cette cour plénière fixa les yeux sur Beaucaire qui, d'ailleurs, était considérée comme position importante, commandant le cours du Rhône, la plus grande artère aquatique de la France. Son château qui domine le fleuve dans une situation si pittoresque, fut pris et repris dans la suite des guerres de ce temps-là. Raymond, vicomte de Toulouse, s'en étant emparé en 1217, voulut consolider sa conquête par le bienfait d'une institution qui ajouterait une vie commerciale à la prospérité agricole dont la contrée jouissait déjà; il décréta qu'une foire annuelle aurait lieu à Beaucaire et qu'elle serait ouverte à toutes les nations.

En peu de temps la vogue de cette foire devint immense; c'était un des marchés les plus considérables du monde; on en parlait comme des foires de Novogorod, de Francfort, de Leipsick, de Guibray, de Sinigaglia. Les marchandises y affluaient de toutes parts; les rois de France lui avaient accordé privilèges et franchises, et, pendant plusieurs siècles, son importance et sa renommée ne firent que grandir. Ce n'était pas la France seulement qui envoyait à Beaucaire acheteurs et vendeurs: l'Orient, la Grèce, le Levant, l'Égypte trafiquaient avantageusement avec ce grand centre commercial.

Au dix-huitième siècle encore, les fers y étaient apportés en masse et se vendaient au détail: l'expédition en était facile par le canal du Languedoc. Ils valaient à la foire 2 fr. par 100 kilos de plus que partout ailleurs. Depuis l'établissement des chemins de fer il ne s'en vend plus une barre.

Ce qui donne une idée de la sûreté des transactions à la foire, c'est que les draps qu'on y achetait n'étaient payés que l'année suivante.

Avant 1870, il s'y faisait encore pour vingt-cinq millions d'affaires.

Mais, hélas! comme pour toute chose humaine, après la virilité vint la décrépitude. La brillante médaille eut son pâle revers; la déroute commença par la circulation incessante des commis-voyageurs, plaçant sans relâche pendant 365 jours les marchandises que Beaucaire offrait pendant quinze seulement, et encore nos Gaudissart immortalisés par Balzac ne voyageaient-ils que par diligence. Ce fut bien pire quand ils s'abattirent partout, eux et leur colis, par la voie des chemins de fer. La foire de Beaucaire éprouva, de ces facilités de locomotion, un tel contre-coup, que des maisons d'entrepôt louées jadis jusqu'à dix mille francs en produisent aujourd'hui cent tout au plus.

Malgré tout, pareille à ces arbres fortement enracinés que la perte de leurs branches n'empêche pas de résister à la tempête, la foire de Beaucaire semble vouloir vivre autant que le roc, que surmonte son vieux fort crénelé. On vient encore de bien loin à la foire, on y noue d'importantes relations surtout on s'y divertit comme on sait le faire dans nos pays où les âmes ne sont pas moins ensoleillées que le ciel. Cette année encore elle présentait le coup d'œil d'une animation extraordinaire. Cafés, brasseries, spectacles divers, exhibitions de phénomènes, maquignons, bohémiens, tout y était.

Un curieux divertissement avait lieu autrefois pendant la foire; il consistait en une cavalcade où figuraient des centaines de mulets, d'ânes et de chevaux, tous empanachés et harnachés avec un luxe d'oripeaux calculé sur la fortune de

chaque propriétaire de ces quadrupèdes. La fête s'appelait *Ramado* à cause des feuillages verts qui agrémentait surtout l'ornementation des montures. Sur chacune d'elles se tenait debout un cavalier qui déployait son adresse et faisait admirer son équilibre dans des poses et des mouvements variés; si le cavalier n'était pas en fonds sous ce rapport, il tâchait du moins de se faire applaudir par l'énergie des *clac clac* que son long fouet lançait dans les airs.

L'annonce de la foire a toujours lieu le 22 juillet avec un certain appareil. Autrefois elle se faisait, le soir de ce jour-là, à la clarté des torches, au bruit des trompettes et des cymbales avec l'accompagnement de tapage que pouvaient faire cent mille hommes ou femmes accourus pour la cérémonie. Les quatre consuls de Beaucaire y figuraient à cheval et en chaperon, ils étaient accompagnés de la noblesse en armes et de la milice civique (rien des pillards et assassins marseillais en 1871) à chaque carrefour le cortège s'arrêtait et le capitaine de la ville faisait lire par un héraut l'ordonnance royale qui garantissait les privilèges de la foire, franchises pour les forains, exemption de droit d'impôt de péage, leude et cannage, recommandation aux bouchers et poissonniers d'être convenablement approvisionnés, aux hôtes et taverniers d'avoir vivres et bon vin, aux boulangers d'être munis de bon pain et à tous d'éclairer leurs fenêtres pendant la foire. La proclamation du héraut se terminait par cet avis: « Le 23, après la procession, aux mieux courant sera délivré un mouton, au plus vaillant une épée, au mieux luttant une pièce de drap. »

Le voyage à Beaucaire qui, maintenant, grâce aux chemins de fer, est une simple promenade, était difficile et même dangereux dans les siècles précédents. Au moyen âge on s'y rendait en caravanes, et des flottilles devaient escorter les bateaux marchands qui montaient ou descendaient le Rhône; aux XVIII^e siècle encore, avant d'y aller, le père de famille faisait son testament, sa femme faisait brûler des cierges à l'église pendant la durée de la foire, et l'on disait au retour des messes d'actions de grâces. Il est curieux de citer à ce propos un avis conservé à la bibliothèque d'Aix. Il indique en ces termes un moyen nouveau de se faire transporter à Beaucaire:

« On fait asçavoir que pour la prochaine foire de Beaucaire, il y aura à Nîmes, à Montpellier et autres villes des chars auxquels de chaque côté seront suspendues et arrêtées quatre salles branlantes, et, au-dessus de tout, une tente qu'on lèvera et baissera suivant le besoin. Sur les huit salles huit personnes seront à leur aise comme à cheval ou assis, ayant entre elles une table bordée sur la quelle seront pain, vin, viande et autres provisions, tellement que toute la longueur du chemin ne sera qu'un branle agréable et un repas continu. Les maîtres de la voiture, outre le char, fournissent aussi toute la dépense moyennant quarante sols par tête de Nîmes à Beaucaire, six livres pour Montpellier et autres villes à proportion. Les femmes et fille ne paieront que moitié. »

Cet avis est imprimé, en forme de légende, au bas d'une image représentant le char dont il s'agit, composé de deux longs brancards, montés sur quatre grandes roues d'avant et d'arrière.

On lit

Dans l'*Année scientifique*: « Un des plus grands monuments de l'énergie et de la puissance humaines sera incontestablement le percement des Andes pour le chemin de fer de Lima à Roya. — Le tunnel aura une longueur de 1000 mètres et sera à une altitude de cinq mille mètres! Dans les travaux qui s'exécutent actuellement avec une prodigieuse activité, on emploie seulement des coolies indiens; des ouvriers d'une autre race seraient incapables de supporter un séjour prolongé dans ces